

Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =
Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 18 (2002)

Artikel: L'Etat social en Suisse aux XIXe et XXe siècles : notes sur quelques
pistes de recherche

Autor: Guex, Sébastien / Studer, Brigitte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-871972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sébastien Guex, Brigitte Studer

L'Etat social en Suisse aux XIX^e et XX^e siècles

Notes sur quelques pistes de recherche

L'histoire de l'Etat social en Suisse est un vaste chantier sur lequel travaillent un nombre grandissant de chercheuses et de chercheurs.¹ Or, la tâche est de taille grande et les connaissances sont encore fragmentaires. Longtemps cantonné à une histoire des institutions et des organisations, à l'Etat, précisément, et à ses relations avec la société civile,² ce thème connaît un regain d'intérêt depuis quelques années sous l'impulsion de plusieurs courants historiographiques, tels que l'histoire du savoir et de la science, l'histoire des genres, l'histoire des pratiques administratives de l'Etat ou encore la sociologie financière. Prenant le relais d'une histoire sociale centrée sur les structures et les acteurs sociaux collectifs, essentiellement le mouvement ouvrier et les partis politiques, et leurs stratégies, ou d'une approche institutionnelle orientée sur les grandes modifications constitutionnelles et légales, les nouvelles approches ne sont pas mutuellement exclusives. Peu ou prou, leurs questionnements en lien avec notre objet s'inscrivent dans une histoire sociale de l'Etat. Celle-ci est entendue ici comme l'histoire de l'intervention du politique dans le social, et donc des instruments mis en action pour cela, des forces politiques impliquées, des intérêts particuliers en jeu, des objectifs poursuivis et enfin des stratégies discursives de légitimation de l'intervention elle-même à partir du droit, de la science médicale, de la psychologie, etc.

Comment gouverner le social? Pour aborder cette problématique centrale qui, depuis la réception des travaux de Michel Foucault par la discipline historique, marque les recherches sur la genèse et l'évolution de l'Etat social, les méthodes, les approches et les thématiques choisies sont devenues plus diverses. On s'intéresse moins aux mécanismes globaux et bien davantage aux processus capillaires. On aborde moins la question du pouvoir sous l'angle politique, à travers l'analyse de l'Etat et/ou des rapports entre grandes forces sociales et politiques, et beaucoup plus sous celui des microdispositifs coercitifs, de l'intégration individuelle de dispositions disciplinées et disciplinantes, bref sous l'angle de ce que l'on peut appeler une microphysique du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de départ est que le gouvernement du social présuppose un savoir approprié. Comme le relève Giovanna Procacci dans ce volume, le gouvernement du social devient objet de politique et donc de savoir, et ce fait est à la base même de la constitution et du développement de l'Etat social. L'enquête tout autant que la statistique sociale et médicale sont les outils privilégiés à travers lesquels se forme ce savoir faisant appel à l'intervention politique ainsi qu'aux experts et expertes qui sont à son origine et qui savent le manier. Savoir qui s'institutionnalise peu à peu dans le monde académique, mais aussi au sein de l'administration publique et développe des techniques d'intervention spécifiques dans le social.

En réalité, en ce qui concerne la Suisse, on ne sait pas encore grand-chose des agents de ce savoir, hormis quelques pionniers tels l'inspecteur des fabriques Fridolin Schuler ou encore le conseiller fédéral Ludwig Forrer.³ Quel est, d'abord, le rôle précis joué par la très influente Société suisse d'utilité publique dans la formation des savoirs institutionnels et sociaux légitimant l'intervention des pouvoirs publics, voire des organismes privés? Nous ne disposons ni d'une histoire sociale des terrains d'intervention cantonaux et locaux, ni d'une véritable sociologie de cette élite réformatrice et de ses réseaux. Dans la perspective d'une histoire de l'Etat social helvétique, il faudrait aussi s'interroger sur les influences dont les agents de la révolution hygiéniste sont l'objet, ou qu'ils exercent, au moment où se constituent de nouvelles compétences professionnelles. Dans ce contexte, comme l'a déjà relevé Beatrix Mesmer, il conviendrait de mettre en exergue le rôle des femmes, dont la mobilisation a fourni toute sa dynamique à ce mouvement qui a ouvert la porte de la vie privée à la médecine.⁴ Les médecins, précisément, forment un autre groupe d'acteurs centraux encore peu connus de la formation de l'Etat social. S'ils défendent leurs intérêts propres – par exemple dans les discussions autour de la loi sur l'assurance maladie de 1911 ou autour d'une assurance maternité en 1920 –, ils parlent généralement au nom d'un bien commun, la santé publique. Dans ce sens, même s'ils ne sont pas le seul, ils forment incontestablement l'un des principaux vecteurs de la transformation de l'assurance maladie, axée d'abord sur le salariat, vers une assurance populaire. Réciproquement, on peut estimer que c'est justement la menace de l'intervention et du contrôle de l'Etat qui a poussé les médecins à renforcer l'organisation de la profession, particulièrement entre les deux votations sur l'assurance maladie, en 1900 et en 1912.⁵ De leur côté, l'Etat fédéral et dans une certaine mesure les Etats cantonaux se dotent d'un personnel apte à générer et à gérer le savoir nécessaire à l'intervention dans le social et sur son objet, le «capital humain». A la suite de leur professionnalisation et de leur spécialisation croissantes depuis le dernier quart du XIX^e siècle, le rôle de ces experts ou expertes est fondamental. Mais quelle est l'influence exercée par ces fonctionnaires appointés par rapport à celle d'experts scientifiques mandatés

au cas par cas? Et quels sont leurs modes de recrutement, leurs filiations sociales et intellectuelles, leurs positionnements, leurs stratégies de légitimation et leur poids réel?⁶

On le voit, les questions laissées en suspens par l'historiographie suisse relative à l'Etat social sont aussi nombreuses que diverses. Cependant, pour ne pas en rester au stade des seules interrogations, nous aimerions encore esquisser, dans cette introduction, quelques pistes de recherche issues de deux approches encore peu ou insuffisamment explorées et qui nous paraissent particulièrement fructueuses: l'étude de la construction et de l'évolution de l'Etat social à partir de l'histoire des genres et à partir de l'histoire de ses finances.

Le genre de l'Etat social

L'utilité de l'approche du genre dans l'étude de l'Etat social n'est plus à démontrer. Si, au niveau international, la sociologie et les sciences politiques se sont montrées plus productives, l'histoire n'est pas en reste avec des travaux qui ont fait date, notamment ceux de Jane Lewis, de Seth Koven et Sonya Michel ou encore de Gisela Bock et Pat Thane.⁷ Pour la plupart, ces travaux ont choisi comme angle d'approche la perspective sociétale, s'interrogeant sur la part des organisations féminines et des femmes prises individuellement dans la conception et la construction de l'Etat social, le choix des domaines protégés et les formes d'assurance accordées. Partant généralement du concept de citoyenneté, ils se sont intéressés aux modalités d'inclusion et d'exclusion produites par les différentes définitions de la citoyenneté pour aboutir à une typologie d'Etats sociaux plus ou moins favorables aux femmes. Ce type de réflexion – fort utile par ailleurs – ne peut cependant pleinement rendre compte des processus de formation de telle ou telle conception de l'Etat social. En outre, il court parfois le risque de se limiter à une interprétation réductrice des causes de l'exclusion plus ou moins prononcée des femmes, en lui imputant une intentionnalité peu compatible en réalité avec la complexité historique ou en n'évitant pas toujours l'écueil d'une lecture morale. Si, en ce qui concerne la Suisse, il semble avéré – autant du point de vue des sciences sociales aujourd'hui que des recherches historiques – que les politiques sociales helvétiques n'ont guère favorisé l'indépendance économique des femmes,⁸ nous manquons d'études sur la genèse de ces politiques, sur le *comment* de ce résultat donc.

Une des approches qui nous semble hautement productive dans ce cadre est celle des représentations sociales et scientifiques gouvernant la politique sociale. Celles-ci sont, en effet, à la base des perceptions communes – et en conséquence politiques – des faits sociaux auxquels les assurances sociales veulent apporter une

solution. Une telle approche a été retenue avec succès par Christian Topalov, par exemple, pour l'analyse de la naissance de la catégorie sociale du chômeur.⁹ Il a démontré que, pour être opératoire, l'assurance chômage fonctionne sur la base d'une «norme objectivée» qui permet de définir «le chômeur». Mais comment se fait-il que cette nouvelle catégorie sociale soit d'abord définie comme masculine? Ce n'était de loin pas une évidence, comme le montre l'exemple de la Suisse.¹⁰

Lorsque l'Etat fédéral instaure les premières mesures de soutien aux chômeurs vers la fin de la Première Guerre mondiale, notamment par un arrêté du Conseil fédéral daté d'octobre 1919, une assistance financière est accordée à tout Suisse âgé de 16 ans révolus, apte à travailler, à condition qu'il ait jusqu'alors occupé une fonction salariée régulière et que, par la mise au chômage complet ou au chômage partiel sans faute de sa part, il souffre d'une perte de salaire et se trouve par conséquent dans une situation matérielle difficile. Il ne s'agit pas encore d'un principe d'assurance, l'aide est subordonnée à la clause du besoin. Mais c'est sur la base de cette première série de mesures, dont l'assistance fédérale, que seront octroyées des subventions fédérales aux assurances chômage existant en 1924. A la fin de la guerre de 1914-1918, il n'est pas du tout déterminé à qui revient cette aide fédérale. Le législateur postule même qu'il ne sera fait de discrimination ni à propos de l'âge ni à propos du sexe. Or, l'étroitesse des moyens impose d'emblée des restrictions dans la pratique. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les femmes mariées ne sont pas les premières ciblées. En réalité, à cette époque, les autorités politiques et l'administration fédérale hésitent et tentent diverses approches. A certains moments, on opte pour des critères statistiques. Sont ainsi exclues temporairement du soutien plusieurs branches et catégories socioprofessionnelles selon le taux de chômage mesuré dans la branche ou la profession. A d'autres moments, le soutien est refusé à toutes les personnes célibataires, indépendamment de leur sexe. Enfin, l'administration fédérale ferme passagèrement les secours à certaines branches sur le critère qu'il s'agit en majorité d'emplois féminins et que ces chômeuses peuvent trouver du travail dans le service domestique. De manière assez paradoxale, cette hésitation classificatoire prendra fin avec le passage (tout relatif en Suisse) au principe d'assurance après 1924. Il apparaît alors que la catégorie résiduelle de l'assurance chômage est la femme mariée. C'est elle qui se révèle incontestablement de trop sur le marché du travail.

Cette définition de la nouvelle catégorie sociale du chômeur selon le genre et l'état civil se stabilise durant la période de crise économique des années trente, lorsque les mesures de subvention aux caisses de chômage doivent faire la preuve de leur efficacité. Entrent alors en fonction des critères abstraits de définition du droit à l'assurance, tels que le mode de participation au marché du travail, le statut socioprofessionnel ou encore l'état civil. Critères apparemment neutres, mais en réalité fortement sexués. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la condition imposée

pour toute affiliation à une assurance chômage, celle d'exercer un emploi régulier, ne tient pas compte du mode de participation souvent discontinu au marché du travail des femmes. Si, au niveau de la loi, les principes d'universalité sont apparemment saufs, il n'en va pas de même au niveau des ordonnances, des mesures d'exécution de la loi ou des pratiques administratives. Là, le critère de genre intervient souvent de façon très directe pour marquer l'inclusion ou l'exclusion à des prestations ou à un certain niveau de prestations.

En résumé, l'exemple de la genèse de l'assurance chômage suisse durant l'entre-deux-guerres examinée sous l'angle du genre peut apporter un éclairage sur plusieurs questions. D'une part, l'histoire des pratiques administratives et des représentations sociales et scientifiques qui les légitiment peut aider à expliquer le phénomène du retrait non négligeable, après 1930, des femmes, et notamment des femmes mariées, du marché du travail en Suisse. Le taux de participation au marché du travail subit en effet un recul de 4,6% entre 1930 et 1941 pour l'ensemble des femmes, et l'on estime qu'il s'agit en premier lieu des femmes mariées.¹¹ D'autre part, une telle approche peut faire apparaître comment, pour reprendre la formule de Christian Topalov, sont réinterprétés des «éléments issus du passé et intégrés dans des configurations inédites».¹² Alors que s'instaure avec l'Etat social et son principe d'assurance (François Ewald) un système fondé théoriquement sur des droits juridiques, applicables sans discrimination à tous ceux et à toutes celles qui sont définis comme éligibles à l'assurance et qui en respectent les conditions, des traditions et des normes culturelles plus anciennes, fondées sur des critères sociaux, y sont en réalité intégrées. L'hypothèse de la discontinuité caractérisant la naissance de l'Etat social – déjà mise en évidence par de nombreuses recherches – prend ainsi de nouveaux reliefs grâce à la perspective de genre. Dans bien des cas, comme l'indique l'exemple esquissé, c'est en effet le genre qui a servi de vecteur pour freiner l'installation d'un Etat social trop coûteux si ces promesses de droits individuels étaient pleinement réalisées. Ou encore trop dangereux pour l'ordre des genres et donc pour l'organisation de la société.

Les finances de l'Etat social

Force est de constater que ce domaine reste, aujourd'hui encore, un champ très peu défriché sur le plan historique. La réticence des historiennes et des historiens à s'engager dans cette voie s'explique probablement par l'aspect rébarbatif d'un terrain vaste, embroussaillé et difficile d'accès. Mais elle provient sans doute aussi d'un problème d'ordre méthodologique. En effet, les instruments analytiques développés par la science traditionnelle des finances publiques se caractérisent par

leur formalisme abstrait et leur prédilection pour les aspects techniques. Ils se distinguent par leur indifférence à l'égard du temps, de l'espace, du social et du politique, ou leur refus de prendre en compte ces dimensions de manière réaliste.¹³ L'historien ou l'historienne qui s'intéresse aux finances publiques se trouve donc très désemparé-e. C'est pourquoi il est utile de signaler qu'à la marge de la science financière établie, il existe un petit courant de pensée, malheureusement peu connu, qui a élaboré un ensemble de réflexions méthodologiques très stimulantes pour la recherche historique: la sociologie financière.¹⁴

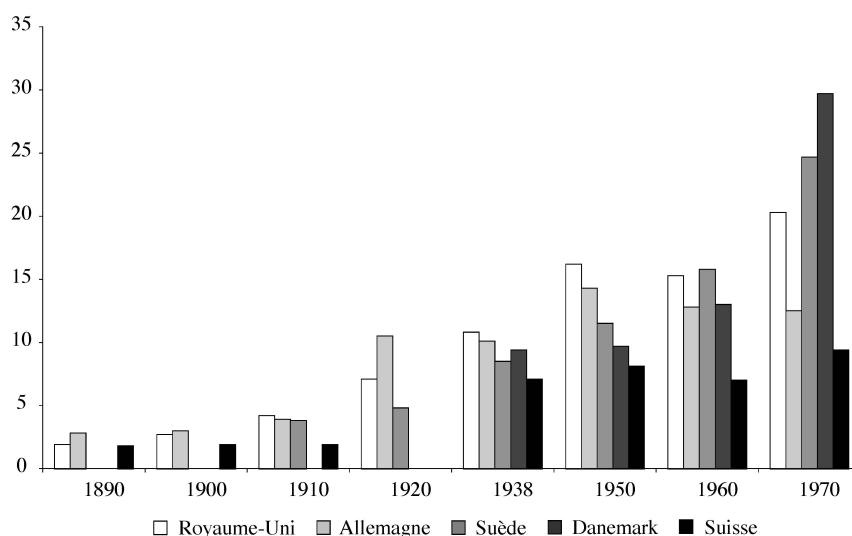
En dépit des obstacles qui viennent d'être évoqués, l'approche financière de l'Etat social constitue pourtant l'un des chemins les plus féconds pour décrire et comprendre l'évolution de ce dernier. Sans vouloir faire le tour des pistes qu'une telle approche permet d'ouvrir, il vaut la peine d'en mentionner quelques-unes.

Ainsi, l'Etat social se distingue, en Suisse, par un degré de développement moindre que dans les pays comparables. Malgré son caractère sommaire, le Graphique 1 attire immédiatement l'attention sur ce fait.

Comme on peut le constater, cette faiblesse relative des dépenses sociales n'est pas récente: si l'écart s'accroît nettement après le second conflit mondial, il se manifeste déjà au tournant du XX^e siècle. Ajoutons que, durant les décennies postérieures à 1970, cet écart tend à diminuer, certes, mais demeure sensible.¹⁵ Un tel constat débouche sur une question centrale: comment expliquer le relatif sous-développement de l'Etat social en Suisse? Jusqu'à maintenant, cette question n'a guère été creusée par l'historiographie helvétique. Pourtant, elle est grosse de perspectives nouvelles et fertiles. Prenons un exemple. Une thèse, résumée par Gøsta Esping-Andersen, tente d'expliquer ce qu'il appelle le «retard» de l'Etat social helvétique «en se référant aux classes sociales et à la structure sociale» de la Suisse, plus précisément au fait que la Confédération est «dominé[e] par de petits propriétaires qui usent de leur pouvoir électoral pour réduire, et non pour augmenter, les taxes».¹⁶

Certes, on peut regretter l'utilisation du mot «retard» qui, sous-tendu par une vision finaliste, paraît inapproprié. Mais la piste est intéressante. Elle ne demande qu'à être poursuivie. Dans ce sens, un premier pas pourrait consister à examiner ce qui se passe du côté de la structure du financement de l'Etat social en Suisse. Les seules statistiques disponibles mettent en évidence que l'Etat social helvétique semble faire bande à part de ce point de vue également. En effet, parmi les huit pays européens économiquement développés pour lesquels on dispose de chiffres remontant jusqu'à 1950, la Suisse se caractérise par le fait que la part des assurés eux-mêmes dans ce financement est, de loin, la plus élevée, alors que la part cumulée des deux autres ressources recensées, les contributions des employeurs et les versements des collectivités publiques, c'est-à-dire les impôts, est la plus basse.¹⁷ Ainsi, en 1960, la part des assurés s'élève à 32,9% en Suisse alors qu'elle

Graphique 1: *Pourcentage des dépenses sociales de l'ensemble des collectivités publiques par rapport au Produit intérieur brut dans certains pays, 1890-1970*



Le graphique a été construit sur la base des données fournies par Peter Flora *et al.*, *State, Economy, and Society in Western Europe 1815-1975*, Frankfurt, London, Chicago, vol. 1, p. 345-443. Les dépenses sociales sont regroupées selon une définition extensive puisqu'elles comprennent les dépenses des collectivités publiques pour l'assistance sociale, les assurances sociales, la santé, le logement, l'éducation et la recherche scientifique. Les chiffres pour la Suisse concernant les années 1890, 1900 et 1910 ont été calculés par nous-mêmes sur la base, d'une part, des données fournies par Patrick Halbeisen, Roman Lechner, *Öffentliche Finanzen in der Schweiz von 1850-1913: Finanzstatistik des Bundes, des Kantons Zürich und des Kantons Bern*, mémoire de licence non publié, Université de Zurich, 1990, p. 32-37, 96-100, 186-189, et, d'autre part, en ce qui concerne le produit intérieur brut, par Heiner Ritzmann-Blickenstorfer, Thomas David, *Le Produit Intérieur de la Suisse, 1851-2000, une nouvelle série*, miméo, Université de Lausanne, 2002. A relever que les parts figurant dans le graphique ne sont pas entièrement homogènes et restent assez approximatives. Elles indiquent des tendances et non des proportions exactes.

atteint 26,2% en Allemagne, 25% en Autriche, 20,5% en Suède, 20% au Royaume-Uni, 18,5% en Belgique, 15,6% en France et 12,1% en Italie. A noter encore que la part des employeurs, 23,8% en 1960, est particulièrement basse en Suisse si on la compare à la plupart des autres pays, notamment l'Allemagne (43,4%), l'Autriche (51,8%), l'Italie (60%) ou encore la France (62,9%). En simplifiant et en résumant à l'extrême, tout se passe comme si l'Etat social helvétique reposait moins

qu'ailleurs sur les employeurs, parmi lesquels se rangent les «petits propriétaires» évoqués par Esping-Andersen, et davantage sur la masse des salariés-es.

Une telle répartition est-elle propre aux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ou remonte-t-elle plus loin dans le temps? A-t-elle subi des changements au cours du développement de l'Etat social et, si oui, de quelle ampleur et de quelle nature? Quels sont les facteurs qui ont déterminé le choix des différentes sources de financement de la protection sociale en Suisse et qui expliquent sa singularité? De manière plus générale, quel est le bilan net de l'Etat social? Autrement dit, de quels groupes sociaux vers quels groupes sociaux les transferts se sont-ils opérés et ces transferts se sont-ils modifiés avec le temps?

Autant de questions dont l'examen permettrait de vérifier la pertinence de la thèse citée par Esping-Andersen. En effet, il serait alors possible d'estimer si les groupes sociaux regroupés sous la catégorie des «petits propriétaires», décrits comme des freins au développement de l'Etat social en Suisse, ont pâti de celui-ci, ou si, comme il n'est pas interdit de le penser, ils n'ont guère été affectés ou en ont même plutôt bénéficié. Etendue aux autres couches ou classes sociales, cette analyse ouvrirait la voie à une bien meilleure compréhension des déterminants qui ont poussé ces dernières et leurs représentants à se mobiliser pour ou contre les avancées de l'Etat social. A cet égard, on constaterait peut-être qu'il existe maints décalages entre les ressorts matériels et les ressorts idéologiques des différents positionnements à l'égard de l'Etat social, décalages qu'il s'agirait alors d'expliquer. Confrontée à une approche financière, la thèse évoquée par Esping-Andersen pose bien d'autres problèmes. Pour n'en citer qu'un dernier, elle néglige certains facteurs dont l'influence sur l'évolution de l'Etat social helvétique est probablement tout aussi, voire plus considérable. C'est notamment le cas de la structuration fédéraliste de l'Etat en Suisse. Celle-ci mériterait une étude approfondie, qui ne se cantonne pas aux généralités habituelles, souvent désincarnées, atemporelles et donc naturalisantes, sur le fédéralisme. Dans ce sens, il serait utile de procéder à la répartition précise des dépenses sociales entre les trois échelons étatiques – Confédération, cantons et communes – depuis la fin du XIX^e siècle. Une telle opération rendrait possible de repérer les continuités, mais aussi les phases de changement, vers la centralisation ou, au contraire, vers la décentralisation. Une étude plus serrée de ces phases, centrée sur les acteurs et leurs conflits, pourrait alors permettre de montrer si les forces que l'on désigne traditionnellement comme «les fédéralistes» (comme dans l'expression si usitée: «les fédéralistes romands») sont effectivement, comme on le sous-entend fréquemment, à l'initiative de tels changements ou si elles n'agissent qu'en tant que troupes d'appoint pour d'autres forces. La compréhension du fédéralisme, mais également d'autres phénomènes peu étudiés sur le plan historique en Suisse, comme le clientélisme ou le corporatisme, en serait grandement enrichie.

Reste à signaler que les contributions réunies dans le recueil présenté ici sont assez disparates. Cette disparité résulte en partie du fait, mentionné plus haut, que l'Etat social helvétique n'a suscité et ne suscite encore qu'un engouement plutôt modéré du côté de la recherche historique. Mais cette hétérogénéité reflète également, et peut-être surtout, l'évolution générale de l'historiographie, en Suisse comme ailleurs, marquée par une démultiplication des domaines explorés et des problématiques abordées.¹⁸ A une petite échelle, cet ouvrage, comme d'autres,¹⁹ en témoigne.

Non seulement l'éventail des objets traités s'est considérablement élargi, mais les approches se sont sensiblement diversifiées. Du point de vue heuristique, le récent foisonnement des objets, des problématiques et des approches s'est révélé fécond sous plusieurs aspects. Mais l'actuel éclatement ou émiettement de l'histoire n'est pas sans poser problème: celui d'aboutir à un relativisme sans rivage, incapable de rendre compte de la structuration hiérarchisée de la société, cela au moment même où – paradoxalement – une telle hiérarchisation se renforce brutalement.

Notes

- 1 Dans le titre de l'ouvrage aussi bien que dans cette introduction, on remarquera que nous utilisons le concept d'Etat social et non celui d'Etat providence à propos de la situation suisse. Ce choix ne se justifie pas seulement par le fait que la Suisse se caractérise, comme le relève François-Xavier Merrien, par «la moindre importance des prestations sociales publiques comparativement aux autres pays européens» (préface au livre de Gøsta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris 1999, p. 2). Plus fondamentalement, il est motivé par les problèmes que pose le concept même d'Etat providence dans la mesure où, comme le rappelle Robert Castel, celui-ci «véhicule davantage d'obscurités qu[e] de lumières», puisqu'il «préjuge des modes d'action de l'Etat dans le domaine social, qui restent à analyser, et de la nature de ses effets qui, ainsi préconçus, ne sauraient manquer d'être pervers» (Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris 1995, p. 282).
- 2 Cf., à titre d'exemples, André Lasserre, «L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947)», in Roland Ruffieux et al., *La démocratie référendaire en Suisse au XX^e siècle*, Fribourg 1972, p. 259-326; Jürg Sommer, *Das Ringen um soziale Sicherheit in der Schweiz. Eine politisch-ökonomische Analyse der Ursprünge, Entwicklungen und Perspektiven sozialer Sicherung im Widerstreit zwischen Gruppeninteressen und volkswirtschaftlicher Tragbarkeit*, Diessenhofen 1978; René Knüsel, Félix Zurita, *Assurances sociales: une sécurité pour qui? La Loi Forrer et les origines de l'Etat social en Suisse*, Lausanne 1979; Hanspeter Schmid, *Wirtschaft, Staat und Macht. Die Politik der schweizerischen Exportindustrie im Zeichen von Staats- und Wirtschaftskrise (1918-1929)*, Zürich 1983.
- 3 Sur Schuler, voir Hansjörg Siegenthaler (dir.), *Wissenschaft und Wohlfahrt. Moderne Wissenschaft und ihre Träger in der Formation des schweizerischen Wohlfahrtsstaates während der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Zürich 1997. Une étude critique sur la vie et l'œuvre de Ludwig Forrer fait encore défaut. Pour des indications biographiques, voir Walter Labhart, *Bundesrat Ludwig Forrer 1845-1921*, Winterthur 1973.
- 4 Beatrix Mesmer, «Reinheit und Reinlichkeit. Bemerkungen zur Durchsetzung der häuslichen Hygiene in der Schweiz», in Nicolai Bernard, Quirinus Reichen (dir.), *Gesellschaft und Gesell-*

- schaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Prof. Ulrich Im Hof*, Bern 1982, p. 470-494, ici p. 477.
- 5 Cf. notamment Christian Holliger, «*Il était de notre devoir d'appeler l'attention sur les intérêts matériels des médecins; nous croyons, en le faisant, avoir aussi travaillé pour l'intérêt général.*» *Die Rolle der Schweizer Ärzteschaft im Kontext der Auseinandersetzungen um die Kranken- und Unfallversicherung zwischen 1885 und 1912*, mémoire de licence non publié, Université de Berne, 2001.
 - 6 A ce propos, on attend la publication de la thèse d'habilitation de Martin Lengwiler, *Kalkulierte Solidarität. Risikoforschung im Sozialstaat (1870-1970)*, Zürich 2002 (manuscrit).
 - 7 Jane Lewis (dir.), *Women and Social Policies in Europe. Work, Family and the State*, Aldershot 1993; Seth Koven, Sonya Michel (dir.), *Mothers of a New World: Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, New York, London 1993; Gisela Bock, Pat Thane (dir.), *Maternity and Gender Policies. Women and the Rise of European Welfare States 1880-1950*, London, New York 1991. Voir aussi, plus récemment, Anne Digby, John Stewart (dir.), *Gender, Health and Welfare*, London 1996.
 - 8 Selon Barbara Hobson, qui calcule le taux d'indépendance économique féminine d'après l'apport des femmes au revenu familial, la Suisse se rangeait loin derrière d'autres pays industrialisés comparables, tels que le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore les Etats-Unis dans les années 1980 («Solo Mothers, Social Policy Regimes and the Logics of Gender», in Diane Sainsbury [dir.], *Gendering Welfare States*, London 1994, p. 170-187, ici p. 172-173). Pour l'AVS, voir Christine Luchsinger, *Solidarität – Selbständigkeit – Bedürftigkeit. Der schwierige Weg zu einer Gleichberechtigung der Geschlechter in der AHV, 1939-1980*, Zürich 1995. Pour un aperçu général sur cette problématique, voir Brigitte Studer, «Der Sozialstaat aus der Geschlechterperspektive. Theorien, Fragestellungen und historische Entwicklung in der Schweiz», in Brigitte Studer, Regina Wecker, Béatrice Ziegler (dir.), *Frauen und Staat/Les femmes et l'Etat. Itinera* 20 (1998), p. 184-208.
 - 9 Cf. Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris 1994.
 - 10 Les remarques qui suivent sont tirées d'une communication faite lors du congrès international «Alva Myrdal – Questions to Our Time», qui portait notamment sur l'ingénierie sociale, à l'Université d'Uppsala en mars 2002: Brigitte Studer, «Social policy as gender technology. The social construction of 'the unemployed' in Switzerland in the first half of the twentieth century» (manuscrit).
 - 11 Sources: recensement fédéral, cf. Käthe Biske, «Frauenarbeit in Beruf und Haushalt. Entwicklung in der Schweiz und in der Stadt Zürich nach den Volks- und Betriebszählungen», *Statistik der Stadt Zürich*, n° 68, 1969. Pour des estimations sur la part des femmes mariées, voir Kurt Stricker, *Die berufstätigen verheirateten Frauen in der Schweiz. Eine statistische Untersuchung auf Grund der Volkszählung von 1941*, Zürich 1952.
 - 12 Topalov (voir note 9), p. 407.
 - 13 Sur ce point, cf. les remarques que Jean Bouvier et Jacques Wolff faisaient en 1973 déjà dans l'introduction du livre de Robert Schnerb, *Deux siècles de fiscalité française. Histoire, économie, politique*, Paris, La Haye 1973, p. 11 ss.
 - 14 Sur ce petit courant, dont les origines remontent au début du XX^e siècle, cf., entre autres, Herbert Sultan, «Finanzwissenschaft und Finanzsoziologie», in Wilhelm Gerloff, Fritz Neumark (dir.), *Handbuch der Finanzwissenschaft*, Tübingen 1952, vol. 1, p. 66-98; Fritz Karl Mann, *Finanztheorie und Finanzsoziologie*, Göttingen 1959; Sébastien Guex, *L'argent de l'Etat. Parcours des finances publiques au XX^e siècle*, Lausanne 1998, p. 257-280. A noter que la sociologie financière semble bénéficier depuis peu d'un regain d'intérêt; cf. Reinhard Blomert, «Sociology of Finance – Old and New Perspectives», *Economic Sociology. European Electronic Newsletter* 2 (January 2001), p. 9-14 notamment.
 - 15 Cf. Pierre Gilland, Stéphane Rossini, *La protection sociale en Suisse. Recettes et dépenses, 1948-1997. Comparaisons avec les pays de l'Union européenne*, Lausanne 1997, p. 141-159.
 - 16 Gøsta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris 1999, p. 28.

- 17 Sur cet aspect et tous les chiffres qui suivent, cf. Flora (voir références à propos du graphique 1), p. 453-548. Ici, l'Etat social est défini comme comprenant les assurances sociales (vieillesse, maladie, accident, chômage, etc.), les allocations familiales, les dépenses de santé, l'assistance sociale et les versements pour les victimes de guerre.
- 18 Cf. notamment François Dosse, *L'histoire en miettes: des «Annales» à la «nouvelle histoire»*, Paris 1987; Gérard Noiriel, *Sur la «crise» de l'histoire*, Paris 1996; Eric Hobsbawm, *On History*, New York 1997.
- 19 Cf. par exemple le recueil récemment publié par Hansjörg Siegenthaler (voir note 3).

